



[www.fdsea74.com](http://www.fdsea74.com)

Maison de l'Agriculture – 52 avenue des Iles - 74994 Annecy Cedex 9  
04.50.88.18.86  
04.50.88.18.81

Annecy, le 21 avril 2008

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Avec TéléPAC, simplifiez vos démarches !

*Jusqu'au 15 mai, le portail internet « [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) » permet à l'agriculteur de télédéclarer son dossier PAC et de consulter ses données individuelles. La version 2008, plus performante, permet cette année de déclarer les nouveaux contrats PHAE 2. La FDSEA Haute-Savoie propose d'aider les agriculteurs à devenir complètement autonomes dans leurs démarches.*

En 2007, pour sa troisième année de mise en service, 70.000 agriculteurs ont réalisé leurs déclarations de surfaces par le biais du portail internet «TelePAC» et 7.000 y ont déclaré leurs aides animales. La version 2008 permet de déclarer non seulement les aides surfaces, les ICHN, la PMTVA mais aussi les nouveaux contrats PHAE 2.

TelePAC est aussi un outil de consultation qui permet à l'agriculteur de retrouver certaines données individuelles. Il permet notamment de télécharger les données «surfaces» pour les utiliser dans le cadre de la gestion de l'exploitation ou de consulter, pour les éleveurs, la liste de ses animaux retenus pour la prime à l'abattage.

Le recours à TelePAC est simple, rapide, sûr et présente de nombreux intérêts pour l'agriculteur. Il permet notamment de limiter les erreurs de déclaration et de vérifier la cohérence globale du dossier, grâce à un dispositif d'alertes. Globalement, la télédéclaration présente aussi l'avantage de remplir automatiquement certains formulaires, de faire facilement des corrections et de sauvegarder en permanence le travail de l'agriculteur.

N'attendez pas la dernière minute pour signer électroniquement votre dossier afin de le valider. Car même si les performances électroniques du système ont été renforcées, les embouteillages de dernière minute sont toujours à craindre et il n'y aura pas de prolongement de la date de clôture.

Pour télé déclarer sereinement, il vaut mieux disposer d'une connexion ADSL et de pouvoir compter sur une aide personnalisée.

**La FDSEA Haute-Savoie propose une assistance directe et gratuite dans le but de vous aider à devenir complètement autonome. Renseignements au 04.50.88.18.86.**

Source : FDSEA Haute-Savoie